

Séance du 28 avril 2014

Le vingt huit avril deux mil quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Étaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER, adjoints au Maire, Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX (à partir de 21h15), M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Anthony BELLET, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER et Mme Sabine GABARD.

Secrétaire de séance : M. Jérôme BESNIER

Monsieur le Maire présente Madame Quemener, trésorière de Meslay du Maine. Elle exposera la situation financière de Grez-en-Bouère avant la lecture des budgets.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Laetitia IODTS a fait parvenir sa lettre de démission en conformité avec l'article L2121-4 du CGCT. Son remplaçant est le premier candidat non élu sur la même liste à savoir, Monsieur Anthony BELLET.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 avril 2014

Monsieur le Maire précise que le procès-verbal rapporte uniquement ce qui a été dit en séance. Il ne prend en compte que des faits objectifs et exprime les décisions prises.

Monsieur Joseph GAUDIN avait fait part de ses observations concernant le procès-verbal du 7 avril 2014.

La plupart de ces modifications ne correspondent pas à la réalité des débats. Les modifications suivantes sont acceptées :

- dans la partie de la constitution de la commission environnement, ajout de : « Monsieur le Maire considère en un premier temps que cette commission environnement sera liée au seul dossier Aprochim et qu'elle n'est donc pas utile. Monsieur Gaudin insiste sur le fait que le travail de cette commission est beaucoup plus large que le traitement du seul dossier Aprochim.

Monsieur le Maire précise que l'existence de cette commission sera revue plus tard et qu'il se donne le temps de la réflexion »

« A Madame Sabine GABARD qui demande combien de temps durera cette réflexion, Monsieur le Maire répond que la décision sera probablement prise, non pas à la prochaine réunion mais plutôt à la suivante».

Les membres du Conseil adoptent avec les observations, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2014.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (taxes foncières et d'habitation)

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales. L'état de notification des 3 taxes a été remis à chaque membre.

Le conseil décide, à main levée, à l'unanimité, que les taux des 3 taxes ne seront pas modifiés :

- taxe d'habitation : 15.60 %
- taxe bâti : 25.89 %
- taxe non bâti : 39.58 %.

Situation financière de Grez-en-Bouère présentée par Madame Quemener

La situation financière de la commune se caractérise par des produits réels de fonctionnement très élevés et des charges réelles de fonctionnement au niveau des communes comparables. Ces charges ont augmentées plus vite que les produits de fonctionnement en 2013, la commune réussit à dégager une capacité d'autofinancement (CAF) brute très importante.

En 2013, pour 100 € de produits de fonctionnement supplémentaires perçus par rapport aux communes comparables, 93 € ont constitué sa capacité d'autofinancement. Par conséquent, la commune ayant maintenu ses charges de fonctionnement au niveau des communes comparables, cette ressource a permis de financer des dépenses d'équipement élevées (aménagement du bourg, rénovation mairie et les vestiaires).

La commune a également eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements, augmentant son endettement. Cette dette représente le double de l'endettement moyen des communes de la strate au niveau régional. Il reste cependant maîtrisé au regard des ressources perçues et de la capacité d'autofinancement dégagée.

Les équilibres du bilan sont satisfaisants. La commune a abondé son fonds de roulement sur la période. Ce fonds de roulement appuyé des excédents de fonctionnement des budgets annexes permet à la commune de disposer d'une trésorerie importante représentant 6,59 mois de charges réelles de fonctionnement.

En revanche, la collectivité ne dispose plus de marge de manœuvre au niveau fiscal, l'effort fiscal des ménages se situent à 1,32 alors que la moyenne de la strate est de 1,04.

Les produits :

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 6.5 % entre 2011 et 2013. La hausse entre 2012 et 2013 est de 3.8 %. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2013 à 864 € par habitant. Elles sont supérieures à la moyenne départementale, qui est de 766 € par habitant.

Les recettes fiscales représentent 447 €/habitant, contre 385 €/habitant pour la moyenne départementale.

Les dotations ont progressé de 8,1 % entre 2011 et 2013. Le principal de ces versements correspond à la dotation globale de fonctionnement. Cette dernière était de 210 907 € en 2011. Elle

atteint 237 093 € en 2013, progressant ainsi de 12,42 € sur la période, notamment en raison de l'augmentation de la population DGF. Cette dotation représente, en 2013, 232 € par habitant, la moyenne départementale étant de 190 €.

Les autres produits réels atteignent 135 €/habitant, ce qui situe la commune au niveau des communes comparables (136 €/habitant).

Les charges :

Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse sur l'ensemble de la période de 12.05 %. Leur augmentation a donc été plus rapide que celles des produits. Le résultat de fonctionnement est ainsi passé de 275 965 € en 2011 à 268 891 € en 2013. Cependant, le poids des charges réelles de fonctionnement reste au niveau des communes comparables, représentant en 2013, 599 €/habitant, charge proche de la moyenne départementale de 583 €.

Le premier poste de dépenses correspond aux autres charges réelles. Ces dépenses ont progressé de 15.13 % sur la période pour se chiffrer à 273 040 €. Elles représentent 267€/habitant contre 232€/habitant en moyenne. La hausse est de 11,4 % entre 2012 et 2013.

Le second poste est occupé par les charges du personnel. Bien qu'elles aient augmenté de 12,13 % sur la période, leur montant reste au niveau des communes de la strate. Elles représentent en 2013, 230 €/habitant, contre une moyenne départementale de 260 € et une moyenne régionale de 218€/habitant.

Les contingents, participations et subventions versés ont diminué sur la période étudiée. Une baisse significative de 24,7 % a été enregistrée entre 2012 et 2013. Les subventions versées aux associations et au CCAS restent néanmoins élevées avec un montant pour 2013 de 53 755 €. Elles représentent 53 €/habitant, la moyenne départementale étant de 34 €/habitant.

Les charges financières ont diminué entre 2011 et 2012, puis augmenté en 2013, elles représentent 46 €/habitant, contre une moyenne départementale de 29 €. Le niveau élevé de l'endettement (1 232 €/hab contre 775 €/hab au niveau départemental) explique cet écart par rapport à la strate.

La capacité d'autofinancement en légère baisse

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...) Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

La CAF Brute diminue de 4,10 % en raison de la progression plus rapide des charges par rapport aux produits. Elle baisse entre 2012 et 2013 de 4,2 %. La CAF brute reste cependant à un niveau sensiblement supérieur à celui des communes comparables compte tenu du haut niveau de recettes de fonctionnement. Elle représente, en 2013, 265 €/habitant, alors que la moyenne départementale est de 183 €.

Le financement des investissements

Les dépenses réelles d'investissement ont progressé de 97,22 % s'agissant de l'équipement et de 38,95 % s'agissant des remboursements de dettes bancaires. Ces hausses s'expliquent par l'aménagement du bourg et les travaux relatifs au plateau sportif et la rénovation de la mairie. Ainsi les dépenses d'équipement ont représenté 724 €/habitant en 2013, contre une moyenne départementale de 312 €.

Les équilibres financiers

Le fonds de roulement (FR) permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement des dépenses. Il constitue également une réserve dans laquelle la collectivité pourra être amenée à puiser pour financer ses dépenses d'équipement. Le fonds de roulement est de 388 541 € en 2013. Il est en hausse de 3,08 % par rapport à 2012 et de 87,19 % par rapport à 2011. Le FR correspond à 5,27 mois de charges réelles de fonctionnement, ce qui est important. Il représente, en 2013, 380 €/habitant, contre une moyenne départementale de 262 €.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme. La commune n'a pas de besoin en fonds de roulement.

La trésorerie permet de couvrir 6,59 mois de charges réelles de fonctionnement, ce qui place la collectivité dans une position confortable.

Les équilibres du bilan sont donc favorables. La commune dispose d'un fonds de roulement suffisant pour assurer ses besoins en trésorerie, et n'est pas dépendante des excédents de fonctionnement de ses budgets annexes, ces excédents ne faisant que renforcer une trésorerie déjà importante.

La fiscalité directe locale

Les bases imposées au profit de la commune sont en progression constante depuis 2011. La base de la taxe d'habitation (TH) a augmenté de 17,58 % sur la période, celle de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) de 10,03% et celle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) de 3,43 %.

Ces bases sont nettement supérieures à la moyenne des bases départementales. En effet, les bases sont de :

- 705 €/hab, contre 658 € pour la moyenne départementale pour la TH
- 715 €/hab, contre 511 € pour la moyenne départementale pour la TFB
- 184 €/hab, contre 164 € pour la moyenne départementale pour la TFNB

S'agissant de la TH, la hausse s'explique par l'augmentation du nombre de logements imposés.

S'agissant de la TFB, la commune bénéficie de bases supérieures de 39,92 % à la moyenne départementale. Ces bases reposent pour 31,8 % sur les établissements industriels et assimilés, alors que la moyenne départementale est de 15,3 %.

Cette situation particulière s'explique par la présence sur le territoire d'une entreprise de taille importante, la société APROCHIM, dont la base taxable justifie une large part de l'écart entre la commune et la moyenne de la strate.

S'agissant de la TFNB, les bases représentent 184 €/habitant. Elles sont très fortement supérieures à la moyenne des bases nationales, qui est de 59 €/habitant. Cette situation s'explique par le fait que Grez-en-Bouère est une commune située en milieu rural.

Les taux d'imposition votés par la commune sont restés stables, aucune revalorisation n'ayant été votée par le conseil municipal. Ils sont ainsi depuis 2011 de :

- 15.60 % pour la TH
- 25.89 % pour la TFB
- 39.58 % pour la TFNB

Les moyennes départementales pour la strate sont en 2013 de :

- 15.95 % pour la TH
- 23.01 % pour la TFB
- 37.76 % pour la TFNB

L'impôt dont le produit est le plus important pour la commune est la TFB. Ce dernier représente 178 €/habitant, la moyenne départementale étant de 119 €. Les ressources issues de la TH sont proches de la moyenne départementale de 104 €. Elles s'élèvent en effet à 105 € par habitant. La TFNB génère un produit de 72 €/habitant, ce qui est supérieur à la moyenne départementale de 65 €.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) et effort fiscal :

L'examen du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (CMPF) permet d'évaluer la marge de manœuvre fiscale dont dispose la commune.

Le CMPFR (coefficient de mobilisation du potentiel fiscal rénové) = produit voté des impositions directes pour lesquelles la structure dispose d'un pouvoir de taux/potentiel fiscal restreint (potentiel fiscal restreint = bases communales)

Le CMPFR se situe à 1,04. La commune se situe dans les 20 % des collectivités ayant la pression fiscale la plus élevée.

Il est également significatif de se rapporter à l'effort fiscal de la commune, qui ne prend en compte que les trois taxes ménages. Cet effort se chiffre à **1,32 pour la commune**, pour une moyenne de la strate s'établissant à 1,04. La commune a épuisé sa capacité à recourir au levier fiscal.

L'endettement

Le remboursement des dettes bancaires et assimilées s'élève en 2013 à 115 441 €, soit 113 €/habitant. La moyenne départementale est de 77 €/habitant.

L'encours de la dette s'élève ainsi fin 2013 à 1 260 044 €, soit 1 232 €/habitant. La moyenne départementale est de 775 €/habitant. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec le niveau élevé des dépenses d'équipement réalisées ces deux dernières années. Ces emplois représentent 724 €/habitant en 2013, contre une moyenne départementale de 312 €.

Capacité de désendettement

L'encours de la dette représente 4,7 années de CAF. Cela signifie qu'il faut théoriquement 4,7 années à la commune pour rembourser l'intégralité de ses dettes financières avec son autofinancement. La commune se situe donc à un niveau tout à fait acceptable, la médiane étant de 2,5 ans et le seuil des 10 % des communes les plus endettées étant à 10,9 ans.

L'endettement de la commune, mesuré en année de produits réels de fonctionnement, s'élève à 1,39. Ce résultat est proche du seuil des 10 % des communes les plus en difficulté, mais reste cependant inférieur à cette donnée.

En conclusion, la situation financière de la Commune telle que laissée par la précédente mandature est bonne.

Budgets primitifs 2014

Après un vote, à main levée, tous les budgets ont été adoptés : 12 voix pour, 3 abstentions.

Budget assainissement

- section d'exploitation : 62 321.00 €

- section d'investissement :

↳ Dépenses : 13 719.86 €

↳ Recettes : 41 529.97 €

Soit un excédent de 27 810.11 €

Budget accueil de loisirs

- section de fonctionnement : 83 840.00 €

Budget lotissement du Frêne

- section de fonctionnement : 337 493.01 €

- section d'investissement : 276 470.84 €

Budget principal

- section de fonctionnement : 941 365.00 €

- section d'investissement :

↳ Dépenses : 685 499 €

↳ Recettes : 782 307 €

Soit un excédent de : 96 800 €

Nomination d'un référent sécurité routière

Monsieur le Maire rappelle son rôle. Le référent veille à la prise en charge de la sécurité routière dans les domaines de compétence de la commune (prévention auprès des jeunes, sensibilisation du personnel).

Monsieur Joseph GAUDIN suggère de modifier le sens de circulation concernant la Rue de Taude. Dans cette rue, souvent les personnes venant de l'église, roulent sur la voie de gauche au niveau du virage ; « un jour ou l'autre, il y aura un accident. La solution serait de mettre cette rue en sens unique. Mais les personnes qui voudraient rejoindre la route de Meslay du Maine seraient obligées de faire le tour par la Rue Bel Ebat et sortir sur la route de Sablé ».

Le Conseil Municipal nomme Joseph GAUDIN, référent sécurité routière.

Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Monsieur le Maire rappelle son rôle. Il représente la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise les concitoyens aux questions de défense. Il est l'interlocuteur dans le cadre des journées citoyennes.

Le Conseil Municipal nomme Jean-Pierre FOUCHER, correspondant défense.

Droit de préemption, 9 Rue Division Leclerc

Le Conseil Municipal ne préempte pas la maison, 9 Rue Division Leclerc appartenant aux Consorts MOQUEREAU, cadastrée section AD n° 207, 217, 218, 487, 485, 223, 206, 222 et 265.

Effacement de la dette

Monsieur le Maire présente le jugement du Tribunal en date du 5 février 2014 concernant un effacement de dette en assainissement et cantine – garderie pour les sommes suivantes :

- 355,45 € pour des factures impayées d'assainissement (2011-2012-2013)

- 33,40 € pour une facture impayée de cantine (2012)

Le Conseil Municipal accepte l'effacement de la dette.

Questions diverses

Tableau de services élections européennes du 25 mai 2014

De 8 heures à 10 heures	- Sophie LEFAUCHEUX - Dominique LUCAS - Josiane ROBIN
De 10 heures à 12 heures	- Aurore LUCAS - Eliane PANNIER - Jérôme BESNIER
De 12 heures à 14 heures	- Joseph GAUDIN - Sabine GABARD - Michel FOUCHER
De 14 heures à 16 heures	- Evelyne PERTHUÉ - Jean-Pierre FOUCHER - Yann OLLIER
De 16 heures à 18 heures	- Willy PIPELIER - Jean-François LASSALLE - Anthony BELLET

Délégations données aux adjoints

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des délégations données aux adjoints.

Madame Evelyne PERTHUÉ est déléguée auprès des écoles, la petite enfance et la jeunesse. Elle est référente pour gérer les employés de la cantine, la garderie périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement.

Monsieur Dominique LUCAS est délégué auprès de la voirie et assainissement. Il est référent pour gérer les employés techniques.

Madame Eliane PANNIER est déléguée auprès de la vie associative et des affaires sociales.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER est délégué auprès de l'urbanisme et l'environnement.

Commissions de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente le projet de commissions de la Communauté de Communes. La proposition est de permettre de représenter la commune par 6 conseillers municipaux

Voici la liste des commissions

- Commission Economique (Jacky Chauveau)
- Commission Tourisme (Didier Gendron)
- Commission Collecte Traitement et prévention des déchets. (Michel Cottereau)
- Commission Energies et développement durable (Jean-François Lassalle)
- Commission Culture (Jacques Sabin)
- Commission Enfance-jeunesse-sport (Noëlle Launay)
- Commission Affaires sociales (Jean-Marc Poulain)
- Commission voirie- spanc- assainissement (Jean-Luc Landelle)

Date du début des indemnités

Monsieur le Maire informe qu'il a lieu de modifier la délibération du 7 avril concernant les indemnités du Maire et des adjoints. La date d'effet au 7 avril n'a pas été mentionnée dans la délibération.

Monsieur Joseph GAUDIN demande à consulter en séance les arrêtés de délégation des adjoints.

Le Conseil Municipal vote à main levée, 12 voix pour, 3 voix contre, pour modifier la délibération des indemnités du Maire et des adjoints. La date d'effet pour le versement des indemnités est donc le 7 avril 2014.

Commission Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la commission « Plan Communal de Sauvegarde ». Elle a pour but de finaliser le dossier.

Madame Evelyne PERTHUÉ apporte quelques précisions sur ce plan communal de Sauvegarde. Il faut recenser les salles, les moyens humains et les numéros de téléphone... Le cadre est défini et le document existe.

➤ **Commission Plan Communal de Sauvegarde – vote à main levée, à l'unanimité**

Sont élus :

- Madame Josiane ROBIN
- Monsieur Jean-Pierre FOUCHER
- Madame Eliane PANNIER
- Monsieur Willy PIPELIER
- Madame Aurore LUCAS

Tour de table

Monsieur Michel FOUCHER demande de revoir les indemnités allouées au Maire et adjoints. « Dans certaines communes, une indemnité est versée à chaque conseiller. Un Conseil Municipal est un travail d'équipe, ce n'est pas qu'un Maire et des adjoints ».

Monsieur Joseph GAUDIN demande d'effectuer un tour de table pour avoir les avis de chacun. Globalement les avis sont négatifs.

Madame Josiane ROBIN informe que Monsieur Roger GUÉDON (Maire de Saint Denis d'Anjou) a été élu Président du SIVOS et le 1^{er} président M. Michel GIRAUD, Maire de Gennes Sur Glaize. Madame Josiane ROBIN a été élue 2^{ème} vice présidente.

Madame Josiane ROBIN informe que la commission culturelle se réunira le mercredi 7 mai à 19h00.

Monsieur Michel FOUCHER informe qu'il a été élu vice-président du Syndicat de Bassin de la Taude au titre de la Commune de Grez-en-Bouère.

Madame Josiane ROBIN précise que le Président est M. HERIVEAUX.

Monsieur Joseph GAUDIN demande si la commune accorde des privilèges aux candidatures présentées par des personnes ayant des liens de parenté avec des employés ou des élus.

Monsieur le Maire précise que toutes candidatures sont étudiées à part égale et que le choix est toujours celui de la meilleure candidature objective.

Madame Evelyne PERTHUÉ demande à intégrer la commission Scolaire, acceptée à l'unanimité par le conseil.

Madame Sabine GABARD demande s'il existe un code ou identifiant pour le site de l'AMF. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.

Madame Sophie LEFAUCHEUX demande si la nouvelle réforme des rythmes scolaires est arrivée en Mairie.

Monsieur le Maire répond qu'elle arrivera début mai.

Monsieur le Maire informe qu'un point presse aura lieu Mardi 29 avril à 14h30 concernant l'arrivée des nouveaux médecins au Pôle Santé avec la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez.

La séance est levée à 00 h 30